



Note de procédure

9 février 2016

Déclaration à faire aux services fiscaux en application de l'article L.102 AE du Livre des procédures fiscales

par Pascale Loiseaux et Amélie Bouret-Nouhin

L'administration fiscale a besoin, pour établir la taxe d'habitation due par les locataires des organismes HLM, de certaines informations sur l'identité de ces locataires et le logement qu'ils occupent.

A compter de 2016, l'article L.102 AE du Livre des Procédures Fiscales prévoit que les organismes HLM et les SEM doivent transmettre spontanément, chaque année, à l'administration fiscale, **les informations relatives aux locaux loués (logements conventionnés ou non conventionnés et parkings) et à leurs occupants, nécessaires à l'établissement de la taxe d'habitation.**

Ce texte est issu de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015.

Ce nouveau dispositif annule et remplace les accords signés précédemment entre les organismes HLM / SEM et les Directions régionales ou départementales des finances publiques (DRFiP/ DDFiP).

Compte tenu de ce nouveau régime, les services fiscaux n'enverront plus aux bailleurs sociaux les lettres n°1236 (demande de renseignements aux propriétaires).

1. LES MODALITES DE TRANSMISSION DES INFORMATIONS

Au début de chaque année, les bailleurs sociaux doivent constituer **un fichier** recensant l'ensemble des logements (conventionnés ou non) et parkings, qu'ils gèrent par département et le mettre à la disposition de la DRFiP/DRFiP territorialement compétente.

Le fichier fait apparaître :

- les références et la localisation précise de chaque logement ;
- les informations relatives au titulaire du bail au 1^{er} janvier de l'année N ;
- les informations relatives au titulaire du bail au 1^{er} janvier de l'année N-1 en cas de déménagement en cours d'année N-1, et la nouvelle adresse (si connue).

S'agissant des « numéros invariants » : ce sont les services des DRFiP/DDFiP qui compléteront le fichier avec les « numéros invariants » (numéro attribué par l'administration fiscale à chaque local) et qui renverront le fichier ainsi complété, en retour, aux organismes concernés, au mois octobre.

Ceci permettra aux organismes d'avoir une correspondance, pour tous leurs logements, entre leurs propres numéros et les numéros d'invariants utilisés par l'administration fiscale (ces informations permettront, à l'avenir, de faciliter le travail des bailleurs sociaux s'agissant de leurs obligations déclaratives ou des opérations de contrôle éventuel qu'ils peuvent conduire sur leurs impôts locaux, en particulier la TFPB).

Ce fichier, **sous format « LibreOffice Calc »**, est transmis **uniquement via la plate-forme sécurisée ESCALE**.

- **Procédure Escale et création d'un ticket d'envoi Escale**

La plate-forme « ESCALE » permet l'envoi et la réception de dossier volumineux.

Afin de restreindre l'accès aux données transmises, chaque organisme HLM/SEM doit désigner un **correspondant, en charge des échanges sur ESCALE, et transmettra l'adresse mail de ce correspondant aux DRFiP/DDFiP compétentes**.

Les services de la DRFiP/DDFiP créent un « **ticket d'envoi** », qu'ils envoient au correspondant du bailleur social afin de lui permettre de transmettre le fichier relatif à la taxe d'habitation de manière sécurisée.

Ce ticket d'envoi Escale a une durée de validité 15 jours.

Dans le cas où le bailleur social n'a pas retiré son ticket d'envoi avant la date limite, il devra contacter la DRFiP/DDFiP, afin d'en obtenir un autre pour transmettre les fichiers dans les délais prévus.

Les fichiers renvoyés par les bailleurs sociaux doivent être nommés sur le modèle suivant :
FICHIER-MAJ-TH_9999 (année sur 4 caractères)_Nom de l'organisme
Exemple : FICHIER-MAJ-TH_2016_Paris Habitat

2. LE CALENDRIER AU TITRE DE 2016

Le calendrier de mise en place du dispositif au titre de 2016 est le suivant

- **D'ici au 12 février 2016 si possible (ou le plus rapidement possible après le 12 février), les bailleurs sociaux doivent transmettre aux DRFiP/DDFiP le nom et l'adresse mail du correspondant bailleur social, chargé des échanges d'informations ; Vous trouverez ci-après la liste des adresses mail des DRFiP/DDFiP.**
- Le 16 février, la DRFiP/DDFiP transmet par mail à chaque correspondant un ticket d'envoi ESCALE d'une durée de validité de 15 jours. Ce ticket d'envoi permet au bailleur de déposer le fichier logements complété sur ESCALE à destination de la DRFiP/DDFiP ;
- Dans le cas où les bailleurs sociaux ne renverraient pas le fichier dans les 15 jours, les directions (DRFiP ou DDFiP) doivent, avec les correspondants des bailleurs sociaux, convenir d'une date de remise du fichier. Un nouveau ticket d'envoi ESCALE devra être créé.

3. L'ORGANISATION DU DISPOSITIF A COMPTER DE 2017

A compter de 2017, les travaux et les échanges entre les bailleurs sociaux et la DRFiP/DDFiP seront reconduits chaque année. Voici le calendrier à respecter à compter de 2017 :

- Le 12 janvier, les bailleurs sociaux doivent transmettre aux DRFiP/DDFiP le nom et l'adresse mail du correspondant bailleur social ;
- Le 15 janvier, la DRFiP/DDFiP transmet à chaque correspondant un ticket d'envoi ESCALE d'une durée de validité de 15 jours ;
- Le 1^{er} février, les bailleurs transmettent à la DRFiP/DDFiP leur fichier logements
- En octobre, les DRFiP/DDFiP renvoient le fichier retour, complété des numéros invariants.

Adresses mail des DRFiP/DDFiP (directions par département) :

Rappel : D'ici au 12 février 2016 si possible (ou le plus rapidement possible après le 12 février) chaque organisme doit adresser aux services fiscaux un mail indiquant le nom et l'adresse mail du correspondant interne qu'il a désigné.

Ce mail doit être envoyé dans chacun des départements dans lesquels l'organisme Hlm a des logements.

Exemple de rédaction du mail : « voici les coordonnées de notre correspondant en charge de la transmission des informations prévues par l'article L.102 AE du Livre des Procédures Fiscales. Cf. note de service de la DGFIP du 4 février 2016. »

01 DDFiP DE L' AIN <ddfip01@dgfip.finances.gouv.fr>
02 DDFiP DE L' AISNE <ddfip02@dgfip.finances.gouv.fr>
03 DDFiP DE L' ALLIER <ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr>
04 DDFiP DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE <ddfip04@dgfip.finances.gouv.fr>
05 DDFiP DES ALPES-MARITIMES <ddfip05@dgfip.finances.gouv.fr>
06 DDFiP DES ALPES-MARITIMES <ddfip06@dgfip.finances.gouv.fr>
07 DDFiP DE L' ARDECHE <ddfip07@dgfip.finances.gouv.fr>
08 DDFiP DES ARDENNES <ddfip08@dgfip.finances.gouv.fr>
09 DDFiP DE L' ARIEGE <ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr>
10 DDFiP DE L'AUBE <ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr>
11 DDFiP DE L' AUDE <ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr>,
12 DDFiP DE L' AVEYRON <ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr>
13 DRFiP DE PACA ET DES BOUCHES-DU-RHONE <drfip13@dgfip.finances.gouv.fr>
14 DRFiP DE BASSE-NORMANDIE ET DU CALVADOS <drfip14@dgfip.finances.gouv.fr>
15 DDFiP DU CANTAL <ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr>
16 DDFiP DE LA CHARENTE <ddfip16@dgfip.finances.gouv.fr>
17 DDFiP DE LA CHARENTE-MARITIME <ddfip17@dgfip.finances.gouv.fr>
18 DDFiP DU CHER <ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr>
19 DDFiP DE LA CORREZE <ddfip19@dgfip.finances.gouv.fr>
2A DRFiP DE CORSE ET DE LA CORSE-DU-SUD <drfip2a@dgfip.finances.gouv.fr>
2B DDFiP DE LA HAUTE-CORSE <ddfip2b@dgfip.finances.gouv.fr>
21 DRFiP DE BOURGOGNE ET DE LA CÔTE-D'OR <drfip21@dgfip.finances.gouv.fr>
22 DDFiP DES COTES-D'ARMOR <ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr>
23 DDFiP DE LA CREUSE <ddfip23@dgfip.finances.gouv.fr>
24 DDFiP DE LA DORDOGNE <ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr>
25 DRFiP DE FRANCHE-COMTE ET DU DOUBS <drfip25@dgfip.finances.gouv.fr>

26 DDFIP DE LA DROME <ddfip26@dgfip.finances.gouv.fr>
27 DDFIP DE L' EURE <ddfip27@dgfip.finances.gouv.fr>
28 DDFIP D'EURE-ET-LOIR <ddfip28@dgfip.finances.gouv.fr>
29 DDFIP DU FINISTERE <ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr>
30 DDFIP DU GARD <ddfip30@dgfip.finances.gouv.fr>
31 DRFIP DE MIDI-PYRENEES ET HAUTE-GARONNE <drfip31@dgfip.finances.gouv.fr>
32 DDFIP DU GERS <ddfip32@dgfip.finances.gouv.fr>
33 DRFIP D' AQUITAINE ET DE LA GIRONDE <drfip33@dgfip.finances.gouv.fr>
34 DRFIP DE LANGUEDOC-ROUSSILLON ET HÉRAULT <drfip34@dgfip.finances.gouv.fr>
35 DRFIP DE BRETAGNE ET D'ILLE-ET-VILAINE <drfip35@dgfip.finances.gouv.fr>
36 DDFIP DE L' INDRE <ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr>
37 DDFIP D'INDRE-ET-LOIRE <ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr>
38 DDFIP DE L' ISERE <ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr>
39 DDFIP DU JURA <ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr>
40 DDFIP DES LANDES <ddfip40@dgfip.finances.gouv.fr>
41 DDFIP DE LOIR-ET-CHER <ddfip41@dgfip.finances.gouv.fr>
42 DDFIP DE LA LOIRE <ddfip42@dgfip.finances.gouv.fr>
43 DDFIP DE LA HAUTE-LOIRE <ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr>
44 DRFIP DES PAYS-DE-LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE <drfip44@dgfip.finances.gouv.fr>
45 DRFIP DU CENTRE ET DU LOIRET <drfip45@dgfip.finances.gouv.fr>
46 DDFIP DU LOT <ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr>
47 DDFIP DE LOT-ET-GARONNE <ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr>
48 DDFIP DE LA LOZERE <ddfip48@dgfip.finances.gouv.fr>
49 DDFIP DE MAINE-ET-LOIRE <ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr>
50 DDFIP DE LA MANCHE <ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr>
51 DRFIP DE CHAMPAGNE-ARDENNE ET MARNE <drfip51@dgfip.finances.gouv.fr>
52 DDFIP DE LA HAUTE-MARNE <ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr>
53 DDFIP DE LA MAYENNE <ddfip53@dgfip.finances.gouv.fr>
54 DDFIP DE MEURTHE-ET-MOSELLE <ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr>
55 DDFIP DE LA MEUSE <ddfip55@dgfip.finances.gouv.fr>
56 DDFIP DU MORBIHAN <ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr>
57 DRFIP DE LORRAINE ET DE LA MOSELLE <drfip57@dgfip.finances.gouv.fr>
58 DDFIP DE LA NIEVRE <ddfip58@dgfip.finances.gouv.fr>
59 DRFIP DE NORD-PAS-DE-CALAIS ET DU NORD <drfip59@dgfip.finances.gouv.fr>
60 DDFIP DE L' OISE <ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr>
61 DDFIP DE L' ORNE <ddfip61@dgfip.finances.gouv.fr>
62 DDFIP DU PAS-DE-CALAIS <ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr>
63 DRFIP DE L' AUVERGNE ET DU PUY DE DOME <drfip63@dgfip.finances.gouv.fr>
64 DDFIP DES PYRENEES-ATLANTIQUES <ddfip64@dgfip.finances.gouv.fr>
65 DDFIP DES HAUTES-PYRENEES <ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr>
66 DDFIP DES PYRENEES-ORIENTALES <ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr>
67 DRFIP D'ALSACE ET DU BAS-RHIN <drfip67@dgfip.finances.gouv.fr>
68 DDFIP DU HAUT-RHIN <ddfip68@dgfip.finances.gouv.fr>
69 DRFIP DE RHONE-ALPES ET DU DPT DU RHONE <drfip69@dgfip.finances.gouv.fr>
70 DDFIP DE LA HAUTE-SAONE <ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr>
71 DDFIP DE SAONE-ET-LOIRE <ddfip71@dgfip.finances.gouv.fr>
72 DDFIP DE LA SARTHE <ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr>
73 DDFIP DE LA SAVOIE <ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr>
74 DDFIP DE LA HAUTE-SAVOIE <ddfip74@dgfip.finances.gouv.fr>
75 DRFIP D' ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS <drfip75@dgfip.finances.gouv.fr>
76 DRFIP DE LA HTE-NORMANDIE ET SEINE-MARITIME <drfip76@dgfip.finances.gouv.fr>
77 DDFIP DE SEINE-ET-MARNE <ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr>
78 DDFIP DES YVELINES <ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr>
79 DDFIP DES DEUX-SEVRES <ddfip79@dgfip.finances.gouv.fr>
80 DRFIP DE PICARDIE ET DE LA SOMME <drfip80@dgfip.finances.gouv.fr>
81 DDFIP DU TARN <ddfip81@dgfip.finances.gouv.fr>
82 DDFIP DU TARN-ET-GARONNE <ddfip82@dgfip.finances.gouv.fr>

83 DDFiP DU VAR <ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr>
84 DDFiP DE VAUCLUSE <ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr>
85 DDFiP DE LA VENDEE <ddfip85@dgfip.finances.gouv.fr>
86 DRFiP DE POITOU-CHAR. ET DEP DE LA VIENNE" <drfip86@dgfip.finances.gouv.fr>
87 DRFiP DU LIMOUSIN ET DE LA HAUTE-VIENNE <drfip87@dgfip.finances.gouv.fr>
88 DDFiP DES VOSGES <ddfip88@dgfip.finances.gouv.fr>
89 DDFiP DE L' YONNE <ddfip89@dgfip.finances.gouv.fr>,
90 DDFiP DU TERRITOIRE DE BELFORT <ddfip90@dgfip.finances.gouv.fr>
91 DDFiP DE L' ESSONNE <ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr>
92 DDFiP DES HAUTS-DE-SEINE <ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr>
93 DDFiP DE LA SEINE-SAINT-DENIS <ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr>
94 DDFiP DU VAL-DE-MARNE <ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr>
94 DDFiP DU VAL-D'OISE <ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr>,
971 DRFiP DE LA GUADELOUPE <drfip971@dgfip.finances.gouv.fr>
972 DRFiP DE LA MARTINIQUE <drfip972@dgfip.finances.gouv.fr>
973 DRFiP DE LA GUYANE <drfip973@dgfip.finances.gouv.fr>
974 DRFiP DE LA REUNION <drfip974@dgfip.finances.gouv.fr>
976 DRFiP DE MAYOTTE <drfip976@dgfip.finances.gouv.fr>